**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

**Band:** 34 (1954)

Heft: 5

**Anhang:** [Notre supplément mensuel]

Autor: Chambre de commerce suisse en France

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Editorial

Notre Revue a publié, sous la forme d'un encart joint à son numéro d'avril, l'arrangement du 3 mai 1954. Dans le commentaire qui l'accompagnait, la Chambre de commerce suisse en France a expliqué pourquoi elle ne peut se déclarer satisfaite de cet accord, qui constitue la prolongation d'un régime de restrictions décrété unilatéralement par le Gouvernement français, à titre temporaire, au mois de février 1952.

En réalité, ce ne sont pas tant les résultats pratiques de cet arrangement, ni telle ou telle clause contractuelle qui nous semblent insuffisants, mais bien plutôt le système lui-même, la

méthode d'élaboration de ces textes, l'atmosphère dans laquelle ils sont négociés.

De plus en plus se tendent, sur les transactions commerciales intra-européennes, les inextricables réseaux d'accords multiples à validité beaucoup trop limitée qui ne peuvent tenir compte des nécessités sans cesse mouvantes des affaires, entravent le commerce qu'ils devraient faciliter et en altèrent les caractères fondamentaux : l'initiative, la souplesse, l'adaptation immédiate aux besoins du marché.

Il n'est pas conforme aux intérêts que nous défendons que tous les six mois un nouvel accord doive être négocié entre nos deux pays. Il en résulte un climat d'incertitude et des solutions de continuité qui privent les affaires de cette pérennité indispensable aux grands desseins,

Il n'est pas compatible non plus avec les nécessités d'un commerce sain et régulier que

ces accords interviennent chaque fois avec plus d'un mois de retard.

Il n'est pas digne enfin de nos deux pays de déléguer ses représentants les plus éminents pour discuter, des semaines durant, sur des contingents extrêmement faibles, parfois même dérisoires, avec autant d'âpreté que s'il s'agissait de problèmes capitaux.

C'est la sixième fois depuis 1952 que de pénibles négociations sont conclues par la recon-

duction, à quelques détails près, d'un régime qui devait être exceptionnel.

Nous comprenons parfaitement que certains principes généraux doivent être sauvegardés, fût-ce par des discussions académiques ou des pourparlers diplomatiques. Cependant, ces accords conditionnent directement l'activité, le niveau de vie de milliers d'ouvriers, d'employés, d'industriels et de commerçants et leur discussion délicate, parfois laborieuse, tous les six mois, finit par exacerber les tendances nationalistes et protectionnistes et par dresser l'une contre l'autre les opinions publiques de deux pays aussi liés que le sont la France et la Suisse.

Si l'on considère avec un peu de recul tous les pourparlers qui se sont succédés depuis la guerre, on est amené à conclure que malgré les résultats tangibles acquis, ils n'ont pas facilité la bonne entente entre nos deux pays et qu'à tout prendre les concessions que se sont arrachées, de haute lutte, des négociateurs habiles ont été payées très cher, non seulement par le temps

qu'elles ont absorbé, mais aussi par l'état d'esprit qu'elles ont créé.

Il semble que peu à peu les conditions nécessaires à un examen complet de l'ensemble des rapports économiques franco-suisses se réalisent, et nous souhaitons qu'il soit bientôt possible de négocier de nouveaux accords dans une atmosphère plus sereine et plus confiante, dans laquelle on puisse s'élever au-dessus des contingences particulières, pour établir les rapports économiques entre nos deux pays sur une politique large et de longue vue.

Le Président de la Chambre de commerce suisse en France

J.-C. SAVARY.

Mesaun



# LA VIE ÉCONOMIQUE

## FRANCE

## LE FAIT

Reprise des emprunts français en Suisse. - Les Che-D W M DIS mins de fer fédéraux ont ouvert à la S. N. C. F. un crédit de 200 millions de francs suisses remboursables en 26 ans. 120 millions, à 4%, sont destinés à l'électrification de la ligne Bâle-Mulhouse-Strasbourg; 80 millions, à 3%, pour l'électrification de Dijon-Vallorbe. Un consortium de banques suisses ouvre, d'autre part, un crédit à la S. N. C. F. de 50 millions, à, 4 3/8%, pour le financement des livraisons suisses de matériel destiné à l'électrification de ces lignes. Les conventions, signées le 5 mai, doivent encore être soumises aux Chambres fédérales.

La Compagnie des produits chimiques et électro-métallurgiques Péchiney vient de lancer sur le marché financier suisse un emprunt de 25 millions de francs suisses, qui a remporté un grand succès puisqu'il a été souscrit environ dix fois.

## FINANCES

Le rapport du Conseil national du crédit pour l'année 1953. - Trois points sont à signaler :

1º moindre activité de l'économie française en 1953 malgré une légère reprise en fin d'année; les effets à court terme s'établissent à 536 milliards contre 624 milliards à fin 1952;

2º augmentation des crédits à moyen terme : 163 milliards dont 107 financés par les banques et l'Institut d'émission;

3º liquidité accrue des banques : la masse monétaire a augmenté de 471 milliards, soit 11 % et il reste une marge de crédits disponibles de 275 milliards.

### INDOCHINE

Aspects financiers. - De 1946 à 1953 inclus, la guerre d'Indochine a coûté :

— au budget français : 1.700 milliards;

- au budget américain : 600 milliards.

Le patrimoine français (intérêts dans les affaires de caoutchouc, thé, poivre, coprah, anthracite, brasserie) est évalué entre 600 et 1.000 milliards, soit la moitié ou le tiers de ce que la guerre a coûté depuis huit ans; mais les exportations françaises vers l'Indochine représentent 8 % des exportations totales et 21 % des exportations à destination de l'Union française.

## COMMERCE

Amélioration constante. - Pour les quatre premiers EXTÉRIEUR mois de 1954, le déficit s'élève à 27.889 millions contre 46,042 millions pour la période correspondante de 1953.

## COMMERCE

Progression du chiffre d'affaires pour le premier INTÉRIFIER trimestre :

- alimentation : 6 % de plus que l'an dernier;
- commerces non alimentaires : 7 % de plus que l'an dernier:
- construction électrique : l'indice se situe à 202 contre 183.

Secteurs les plus favorisés : ameublement, appareils électroménagers, industrie de la chaussure.

Parmi les secteurs plus calmes : confection.

### POPULATION

Recensement de 1954. — Les machines électroniques vont faciliter les opérations de recensement qu'accomplissent du 10 au 30 mai, 80.000 agents dans 38.000 communes de France, en visitant 8 millions de maisons, abritant 13 millions de foyers.

Le dernier recensement date de 1946; on dénombrait alors 40.500.000 Français. Depuis, on estime que l'on a pu atteindre les 43 millions. Les résultats seront publiés le 15 octobre.

Premier bilan. — Abolition des barrières douanières et COMMUNAUTÉ des restrictions quantitatives pour le charbon, l'acier et le CHARBON minerai de fer ;

- Libération des prix et suppression des discriminations en matière de transports;

- Aide financière des États-Unis.

Il reste à achever la réglementation des ententes et à mettre au point le programme d'investissement.

Deux lacunes : l'accord avec la Grande-Bretagne et les transferts de main-d'œuvre.

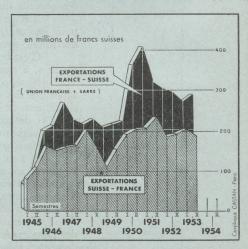
Hausse spectaculaire d'Esso-Standard. - En mars BOURSE dernier, ce titre valait aux alentours de 10.000 francs. Après la découverte des gisements landais, une fièvre inconnue depuis de nombreuses années s'est emparée de la Bourse et en moins de deux mois, les cours ont monté jusqu'à 35.000 francs.

La cotation de la valeur à terme devait faciliter l'action de la spéculation et certains vendeurs à découvert imprudents ont dû subir des pertes sensibles, si d'autres ont réalisé des profits substantiels.

Toujours est-il que de l'avis des techniciens, les nappes pétrolières découvertes seraient d'une qualité exceptionnelle, mais on n'en est encore qu'au stade de la prospection.

ACIER

## GRAPHIQUES DU COM



## COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours Napoléon		2.720	12 avril		15 mai	3.870
Cours fr. s. marché parallèle . Ind. valeurs métropolitaines		85,50	12 avril	85	15 mai	96,75
$(1949 = 100) \dots \dots$		227	2 avril	216	15 mai	167
Ind. prod. ind. (1938 = 100).		152	févr.	150	mars	145
Chômeurs (total en 1.000) Ind. sal. hor. ouv. mét. rég.		74	ler févr.	72	er mars	75,5
paris. (1949 = 100)	mars	182	févr.	181	mars	174
Ind. prix de gros (1949 = 100). Ind. prix consomm. familiale		137,4	mars	136,3	avril	139,7
$(19\dot{4}9 = 100) \dots \dots$	avril	142,4	mars	143,6	avril	145,2
Transports commerc. (mio. t.).		13,3	janv.	13,4	févr.	14,4
Voyageurs (millions)		37,2	janv.	42,1	févr.	46,20
Ind. vol. import. (1938 = 100)		132	févr.	133	mars	132
Ind. vol. export. (1938 = 100)	mars	196	févr.	209	mars	186

# EN QUELQUES LIGNES



## SUISSE

U. E. P. Position de la Suisse. - En avril le solde actif de la Suisse a été de 47,5 millions de francs (contre 96,6 millions de francs de solde passif en mars). Ce solde sera réglé pour moitié par un paiement en dollars, l'autre moitié étant portée en augmentation du crédit de la Confédération qui atteindra ainsi 752 millions de francs. A fin avril le quota de la Suisse était utilisé pour 1.287 millions de francs, soit 78,5%.

DÉFENSE

en millions de francs suisses

1953

65

60

55

Pour combattre les crises. - Par un message du ÉCONOMIQUE 9 avril 1954 à l'Assemblée fédérale le Conseil fédéral présente un projet de loi sur les mesures préparatoires en vue de combattre les crises et de procurer du travail.

Il s'agit d'une loi-cadre - conçue en termes généraux qui a pour but la stabilisation de l'emploi à longue échéance. En effet, l'élaboration d'une loi qui devrait définir d'une façon précise et par anticipation une série de mesures dont chacune devrait avoir un caractère particulier et ses propres répercussions d'ordre économique et financier présenterait trop de difficultés. Pour le moment la loi doit se limiter aux mesures qui doivent être prises en période de prospérité, c'est-à-dire à quelques dispositions de nature à contribuer à

MERCE FRANCO-SUISSE

faciliter la lutte contre une dépression et à préparer la création proprement dite des possibilités de travail.

Ce projet de loi

prévenir les crises, à

comprend seulement 15 articles dont l'un permet cependant au Conseil fédéral de prendre des mesures de lutte contre le chômage par une intervention immédiate si une branche ou une région quelconque est inopinément frappée par un sérieux fléchissement de l'emploi auquel l'économie pri-

vée et les cantons ne parviennent pas à remédier euxmêmes. Toutefois les décisions prises par le Conseil fédéral en vertu de ces dispositions doivent être sanctionnées aussi rapidement que possible par l'Assemblée fédérale, les arrêtés du Conseil fédéral ne restant en vigueur de toute façon qu'une année au plus. Ce projet de loi légalise en outre l'existence d'un délégué aux possibilités de travail.

L'Office suisse de compensation. - Cet office a publié FINANCES son vingt-et-unième rapport de gestion sur l'exercice 1953. EXTÉRIEURES Il en ressort que le 67,7 % des importations suisses (64,8 %

en 1952) et le 60,4% des exportations (60,1% en 1952) se sont déroulés dans le cadre de l'U. E. P.

Les importations en provenance de pays avec lesquels le service des paiements est réglementé représentent le 74,7 % de la totalité des importations suisses et les exportations à destination des mêmes pays le 69,2% de la totalité des exportations. Les versements opérés par les débiteurs suisses se sont élevés à 4.408 millions de francs et les paiements effectués aux créanciers suisses à 4.919 millions de francs.

Dans le transfert de revenus de capitaux, le service des paiements avec la France vient au premier rang, ces transferts ayant augmenté de 14,9 millions de francs. Les versements effectués par les débiteurs suisses, dans le trafic avec la France, se sont montés à 81,7 millions de francs, alors que les paiements effectués aux créanciers suisses ont été de 71,5 millions. Le rapport souligne que la cause de cette augmentation réside principalement dans le fait que d'importants investissements ont été effectués en France ces dernières années.

A la fin 1953, l'effectif du personnel de l'Office suisse de compensation était de 554 employés, à quoi s'ajoutent 80 employés pour le service de la liquidation des biens allemands, dont on envisage la suppression dans le courant de cette année.

Lait. - En complément de nos informations précédentes, PRIX signalons que le Conseil fédéral a réduit le prix du lait de I centime. Cette disposition a provoqué de très violents remous dans les milieux paysans qui ont organisé le dimanche 9 mai une « marche sur Berne » qui n'a d'ailleurs

donné aucun résultat positif.

Comptes d'Etat de la Confédération pour 1953. - FINANGES Le compte financier de la Confédération accuse un excédent PUBLIQUES de 28 millions de francs avec 2.032 millions aux recettes et 2.004 millions aux dépenses. Le compte des variations de la fortune révèle en revanche un déficit de 73 millions. Le compte général boucle donc avec un déficit de 45 millions de francs, alors que le budget prévoyait un déficit de 296 mil-

En particulier le Conseil fédéral avait fortement sous-estimé les recettes fiscales qui ont dépassé les prévisions budgétaires de 131 millions de francs.

Comme il fallait s'y attendre, les dépenses militaires de 775 millions de francs viennent au premier rang des dépenses de la Confédération. Pour ce département, les dépenses se sont élevées à 491 millions et les dépenses extraordinaires (programme d'armement) à 284 millions.

ACT OF THE REAL PROPERTY.	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours pièce or 20 fr. s	15 mai	1,17	14 avril	31	15 mai	1,03
Cours billet 100 fr. fr	15 mai	32	14 avril	1,17	15 mai	37,5
Ind. gén. actions		353,3	mars	351,0	avril	315,4
Coeff. d'activité industrielle	40 trim.		40 trim.		4º trim.	
(100 = satisfaisant)	53	128	53	128	52	123
Chômeurs total		3.499	févr.	10.639	mars	4.154
Ind. prix de gros $(1939 = 100)$ .	avril	214,5	mars	213,7	avril	212,3
Coût de la vie (1939 = 100).	avril	169,6	mars	169,4	avril	168,8
Ind. salaires hor, réels (1949 =	4e trim.		4º trim.		4e trim.	
100)	53	114,9	53	114,7	52	123
Marchandises transportées						
C. F. F. (mio. de t.)	mars	1,7	févr.	1,4	mars	1,6
Voyageurs (millions)		18,2	févr.	16,7	mars	17,6
Ind. import. (1938 = 100)		170	mars	191	avril	154
Ind. export. (1938 = 100)		187	mars	200	avril	178

COTIDG EM INDICES STITSEES

1954

## STATISTIQUES FRANCO-SUISSES

			érieur français ues douanières frança			
	FRANCE (en milliers de francs français)			Suisse (en milliers de francs suisses)		
	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde
Moy. mens. 1953		73.866.043 120.174.337 130.606.956 122.528.845 127.373.149	$\begin{array}{cccc} & - & 17.212.017 \\ - & & 15.127.767 \\ + & & 2.697.024 \\ - & & 5.857.067 \\ - & & 9.701.341 \end{array}$	422.557 418.527 385.143 494.169 438.576	430.384 361.172 390.478 461.845 410.039	+ 7.827 - 57.355 + 5.335 - 32.324 - 28.537

		(	Comme d'après les sta	erce franc		ses)			
		CE MÉTROPOL milliers de f			NION FRANÇA milliers de		(en	TOTAL milliers de f	r. s.)
	Exporta- tions de Suisse	Importa- tions en Suisse	Balance commerciale française	Importa- tions de Suisse	Importa- tions en Suisse	Balance commerciale française	Exporta- tions de Suisse	Importa- tions en Suisse	Balance commerciale française
Moy. mens. 1953. Janvier 1954. Février 1954. Mars 1954.	29.068	47.102 55.358 51.576 60.530	$\begin{array}{r} + \ 16.142 \\ + \ 26.290 \\ + \ 18.848 \\ + \ 17.292 \end{array}$	4.140 3.806 3.193 4.229	2.160 2.253 1.399 2.019	$\begin{array}{c c} -1.980 \\ -1.553 \\ -1.794 \\ -2.210 \end{array}$	35.100 32.874 35.921 47.467	<b>49.261</b> 57.611 52.975 62.549	+ 14.161 + 24.737 + 17.054 + 15.082

	CALENDRIER DES FOIRE	S ET EXPOSITIONS
Berne	14 mai au 21 juin 1954	Salon du tourisme et de l'art culinaire international.
Paris	22 mai au 7 juin 1954	Foire internationale de Paris.
Bordeaux	13 au 28 juin 1954	Foire internationale de Bordeaux.
Genève	18 août au 10 septembre 1954	Exposition Montres et bijoux.
Besançon	2 au 12 septembre 1954	Salon national de l'horlogerie.
Strasbourg	4 au 19 septembre 1954	Foire internationale de Strasbourg.
Zurich	6 au 13 septembre 1954	Exposition de matériel de bureau.
Lausanne	11 au 26 septembre 1954	Comptoir suisse.
Paris	12 au 19 septembre 1954	Semaine internationale du cuir.
Lucerne	16 septembre au 11 octobre 1954	Exposition suisse pour l'agriculture et l'économie forestière.
Marseille	18 septembre au 4 octobre 1954	Foire internationale de Marseille.
Paris	1er au 17 octobre 1954	Salon nautique international.
Oran	2 au 17 octobre 1954	Foire d'Oran.
Paris	7 au 17 octobre 1954	Salon international de l'automobile.
Saint-Gall	7 au 17 octobre 1954	OLMA, Foire suisse de l'agriculture et de l'industrie laitière.
Paris	13 au 24 octobre 1954	Salon des industries et du commerce de bureau.
Paris	3 au 11 novembre 1954	Salon international de l'emballage.
Paris	3 au 11 novembre 1954	Salon international du matériel d'embouteillage.
Paris	3 au 11 novembre 1954	Salon de l'équipement, des industries agricoles et de l'ali- mentation.
Paris	3 au 11 novembre 1954	Salon international de l'équipement laitier.
Paris	3 au 11 novembre 1954	Salon de l'équipement des industries de l'habillement.
Paris	3 au 21 novembre 1954	Salon de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.
Paris	5 au 15 novembre 1954	Salon technique de l'équipement hôtelier.
Paris	3 au 12 décembre 1954	Salon de la chimie et des matières plastiques.

## DEUX CROISIÈRES D'ÉTÉ DU PAQUEBOT « ANTILLES »

La Compagnie Générale Transatlantique organise cette année, au départ du Havre, deux croisières vers les pays nordiques.

La croisière en mer est la formule idéale du tourisme, puisqu'elle allie aux joies habituelles du voyage la détente et les plaisirs multiples que peut seul offrir le paquebot. Au succès traditionnel que connaissent les croisières organisées par cette Compagnie s'ajoutera cette fois l'attrait particulier du paquebot « Antilles » dont l'élégance et le confort sont déjà connus de tous.

La première croisière, d'une durée de 15 jours — du 24 juillet au 8 août — comporte une visite des fjords norvégiens et des capitales nordiques avec pour escales principales : Molde, Merok, Bergen, Oslo, Visby, Stockholm, Copenhague.

La seconde, plus courte, durera 6 jours — du 10 au 16 août — et mènera le passager dans les fjords les plus caractéristiques de Norvège avec une escale à Bergen.

Les tarifs minima ont été fixés respectivement à 60.000 et 24.000 francs pour la première et la seconde de ces croisières:

Les tarifs minima ont été fixés respectivement à 60.000 et 24.000 francs pour la première et la seconde de ces croisières; on trouvera d'ailleurs tous renseignements complémentaires auprès des bureaux de la Compagnie Générale Transatlantique et dans les principales agences de voyages.